MRC de Marguerite-D'Youville

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 162-33

MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT NUMÉRO 162 AFIN DE RÉPONDRE À LA DEMANDE DE LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES D'INTÉGRER L'ORIENTATION GOUVERNEMENTALE EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (OGAT) « PLANIFIER DES MILIEUX DE VIE ASSURANT L'ACCÈS À DES LOGEMENTS DE QUALITÉ, ACCESSIBLES ET ABORDABLES POUR L'ENSEMBLE DES MÉNAGES »

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE, QUE :

Le jeudi 10 avril 2025, à 19 h, à la salle du conseil de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC), sise au 609, route Marie-Victorin, à Verchères, le conseil de la MRC a adopté le *Projet de règlement numéro 162-33 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement afin de répondre à la demande de la ministre des affaires municipales d'intégrer l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire (OGAT) « planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages ».*

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Une erreur s'est glissée dans le dernier avis public donné le 11 avril 2025 concernant l'heure de la tenue de l'assemblée de consultation. Prenez avis que ladite assemblée se tiendra à la même date, soit le jeudi 12 juin, à 18 h à la salle du conseil, sise au 609, route Marie-Victorin, à Verchères et présidée par M. Daniel Plouffe, préfet de la MRC de Marguerite-D'Youville.

La commission d'aménagement, formée des membres du conseil de la MRC, expliquera les modifications proposées et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Après la période de consultation, le règlement sera soumis au conseil pour adoption avec ou sans changement par rapport au projet de règlement.

Une copie de ce projet de règlement peut être consultée aux bureaux de la MRC ainsi qu'aux bureaux de chaque municipalité dont le territoire est compris dans celui de la MRC.

Donné à Verchères, le 3 juin 2025

Sylvain Berthiaume
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée **Mylène Rioux**, greffière adjointe de la Ville de Varennes, certifie, sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis en affichant des copies aux endroits désignés par le conseil municipal, entre le _____ et le _____ 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce ____ jour de _____ 2025.

_____
Mylène Rioux
Greffière adjointe